Cotisation à la mutuelle 509

La **mutuelle 509** correspond à la mutualité libre **Partenamut** en Belgique.

En 2026, le montant de la cotisation obligatoire pour bénéficier des avantages complémentaires de Partenamut s'élève à **14,75 € par mois et par titulaire**.

Tarification et conditions

- **Titulaire :** 14,75 € par mois.
- **Personnes à charge : Gratuit**. Les enfants de moins de 25 ans (sans revenus/étudiants) ainsi que les conjoints ou cohabitants disposant de revenus insuffisants ne paient pas de cotisation.